

**ANNEXES**, sont annexées et jointes au contrat de location les pièces suivantes :

- A.**  (Le cas échéant) un extrait du règlement concernant la destination de l'immeuble, la jouissance et l'usage des parties privatives et communes, et précisant la quote-part afférente au lot loué dans chacune des catégories de charges
- B.** un dossier de diagnostics techniques comprenant :
- un diagnostic de performance énergétique ;
- un constat de risque d'exposition au plomb pour les immeubles construits avant le 1er janvier 1949 ;
- une copie d'un état mentionnant l'absence ou la présence de matériaux ou de produits de la construction contenant de l'amiante<sup>(13)</sup> ;
- un état de l'installation intérieure d'électricité ;
- un état de l'installation intérieure de gaz dont l'objet est d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes<sup>(14)</sup> ;
- un état des risques et pollution des sols et le cas échéant un état des servitudes<sup>(15)</sup> ;
- le cas échéant, un document informatif relatif au plan d'exposition au bruit ;
- C.**  une notice d'information relative aux droits et obligations des locataires et des bailleurs ;
- D.**  un état des lieux<sup>(16)</sup> ;
- E.**  le cas échéant, une autorisation préalable de mise en location<sup>(17)</sup> ;
- F.**  le cas échéant, les références aux loyers habituellement constatés dans le voisinage pour des logements comparables<sup>(18)</sup> ;
- G.**  une liste entretien et réparation locative ;

